



*Association Burundaise pour la Protection des Droits
Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»*

RAPPORT DU MOIS DE MARS 2020

ACRONYMES

AT	: Agent de Transmission
BANCOBU	: Banque Commerciale du Burundi
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CENI :	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CDP	: Conseil Des Patriotes
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre pour Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-.FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CPC	: Commissaire de Police Chef
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CPLR	: Clinique Prince Louis Rwagasore
CTA	: Conducteur des Travaux classe A
DCE	: Direction Communale de l'Enseignement
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
ETB	: Ecole Technique de Bubanza
FAB	: Forces Armées Burundaises
FBU	: Franc Burundais
FDNB	: Forces de Défense Nationale du Burundi
FPN	: Front Populaire National
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
IM	: Informatique de Maintenance
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
IT	: Informatique de Télécommunication
MG	: Mécanique Générale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PMPA	: Partis et Mouvements Politiques Armés
SNR	: Service National de Renseignement
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
UPRONA	: Union pour le Progrès National

I. INTRODUCTION

▪ Le présent rapport évoque les différentes violations des droits humains commises dans différents coins du pays tout au long du mois de mars 2020. Nous n'avons pas la prétention d'avoir mis en évidence tous les cas de violations des droits humains commis au cours du mois concerné par le présent rapport, certains étant commis dans l'anonymat total et pouvant échapper à nos observateurs

▪ Nous procéderons, dans un premier temps, par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, une telle approche permet de mieux apprécier la situation des droits humains dans l'espace et dans le temps considéré.

Ainsi, au plan sécuritaire, nous évoquerons un état d'insécurité quasi permanente et grandissante dans tout le pays ; insécurité caractérisée par :

- des attaques des bandes armées et des personnes armées non identifiées,
- la chasse des personnes qualifiées de pratiquants de la sorcellerie,
- des actes d'intimidation commis par les Imbonerakure (jeunes militants du parti au pouvoir, le CNDD/FDD) tantôt contre des non membres de leur parti pour les contraindre à adhérer à leur idéologie, tantôt contre des citoyens sans moyens ou qui ne veulent pas donner des lourdes contributions qui sont imposées soit pour les élections de 2020,
- des échauffourées entre Imbonerakure et les membres du CNL,
- des actes de vandalisme et destructions des permanences du CNL.
- un désordre sans précédent causé par les Imbonerakure qui s'octroient de faire des patrouilles nocturnes, des fouilles perquisition, d'arrêter les gens, etc...à la place des agents de sécurité.

Sur le plan politique, nous nous appesantirons sur l'intolérance politique caractérisée par non seulement par les actes de persécution des membres de partis de l'opposition évoqués ci-dessus, mais également les enseignements politiques donnés en milieu scolaire par les leaders du CNDD/FDD en violation du règlement scolaire. Dans ce volet, nous parlerons des enjeux des élections de 2020

Dans le domaine judiciaire, notre rapport relèvera des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, ainsi que des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Sur le plan social, le rapport évoquera les mesures prises par les autorités burundaises face à la pandémie de coronavirus qui menace le monde entier.

▪ Notre rapport se penchera deuxièmement sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées, en tentant de faire ressortir les catégories d'auteurs.

▪ Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ainsi que les cas de viol feront également l'objet de notre rapport

▪ Avant de conclure notre rapport, nous ferons le point sur la situation carcérale qui prévaut à la fin du mois de mars 2020.

▪ Dans notre conclusion, nous reviendrons sur quelques propositions et recommandations dans le but d'inciter les pouvoirs publics à reconsidérer la situation des droits de l'homme surtout au moment où nous approchons les échéances électorales de 2020.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Du point de vue sécuritaire.

Au cours du mois de mars 2020, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées, dans tous les coins du pays, tantôt par des attaques de groupes ou de personnes armés non identifiés, tantôt par le chasse aux présumés sorciers, tantôt par les exactions des Imbonerakure.

2.1.1. DES ATTAQUES DES PERSONNES ARMEES NON IDENTIFIEES

En date du 11 mars 2020, vers minuit, sur la sous-colline Kabenga, colline Kiruhura, commune Cendajuru, province Cankuzo, le ménage de Barbatu BUSENGO, membre du parti CNL a été attaqué par des personnes non identifiées armées de machettes. Selon des sources sur place, ces personnes armées ont d'abord obligé les membres de ce ménage d'ouvrir la porte de la maison. Elles ont, par la suite, blessé le chef du ménage et son épouse, Pascasie NTIRUYOGWA. Les 2 victimes ont été évacuées vers une structure sanitaire de la localité où la femme a succombé aux blessures quelques temps après.

Cette même nuit, cette fois – ci, sur la colline Gashirwe, commune et province Cankuzo, 2 maisons appartenant respectivement à René MIBURO et Liboire RWASA, tous membres du parti CNL ont été brûlées par des personnes non identifiées.

2.1.2. DE LA CHASSE AUX PRESUMES SORCIERS

1- Dans la nuit du 5 mars 2020, vers 22 heures, sur la colline Bugera, zone Gikuyo, commune et province Kirundo, Claude NDUWAYEZU, âgé de 48 ans, a été attaqué et blessé au niveau de la tête par un groupe d'hommes armés de gourdins et de machettes à son domicile. Selon des sources sur place, la victime avait reçu un tract le menaçant de le tuer en l'accusant de sorcellerie.

2- Dans la nuit du 5 au 6 mars 2020 aux environs de minuit, sur la colline Gihosha, zone Kirundo rural, commune et province Kirundo, Adrien NZEYIMANA, âgé d'au moins 60 ans, a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, deux grenades ont été lancées à travers la fenêtre et ont explosé dans sa chambre à coucher. Adrien NZEYIMANA était accusé de sorcellerie. Le lendemain, 6 présumés auteurs de ce forfait ont été arrêtés.

3- En date du 29 mars 2020 vers 6 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un groupe d'Imbonerakure dont les prénommés Robert, Didier et Anicet, conduits par le prénommé Elysé, chef collinaire, ont tabassé Jeannette NIBIGIRA, âgée de 30 ans, l'accusant de sorcellerie. Selon des sources sur place, la police est intervenue et l'a arrachée des mains de ces Imbonerakure qui avaient aussi barricadé la route pour empêcher la police d'intervenir. Selon les mêmes sources, la police a conduit la victime au chef-lieu de la zone pour la protéger, mais ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

2.2. Du point de vue politique.

Au cours du mois de mars 2020, le côté politique a été dominé par l'intolérance politique caractérisée par des attaques des Imbonerakure contre les membres du parti CNL, des destructions des permanences de ce parti et l'intimidation et/ou le lynchage des membres de ce parti. Dans ces attaques, sont attribuées aux Imbonerakure, qui agissent sous les ordres ou en collaboration avec les administratifs à la base ou les leaders du parti au pouvoir.

Le côté politique a également été dominé par l'analyse des dossiers des candidats aux élections présidentielles du 20 mai 2020 par la CENI.

2.2.1. DE L'INTOLERANCE POLITIQUE

1- En date du 7 mars 2020, sur la colline Kiravumba, zone Mukerwa, commune Busoni, province Kirundo, trois familles des membres du parti CNL ont été attaquées par un groupe d'Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont brûlé une maison, une moto et ont volé aussi 12 chèvres ainsi que 100 kg de maïs appartenant à Emmanuel COYITUNGIYE. Ils l'accusaient d'avoir ensorcelé la femme de

Gérard NDIKUMAGENGE, membre du parti CNDD-FDD. Cette dernière était morte en date du 4 mars 2020 et son cadavre avait été posé dans un cercueil puis transporté chez Emmanuel COYITUNGIYE. Terrorisé, il est allé porter plainte au commissariat communal de la police. Le commissaire a vite intervenu et a obligé l'enterrement du cadavre dans un cimetière. Après, ils sont allés attaquer 2 autres familles du frère d'Emmanuel vivant sur la même colline. Ces 3 familles ont fui leur domicile et sont allés loger à la permanence provinciale du parti CNL.

2- En date du 10 mars 2020, sur la transversale 6 de la colline de Kaburantwa en commune Buganda, province Cibitoke, des Imbonerakure ont agressé des militants du CNL et vandalisé la permanence de leur parti. Selon des témoins, un groupe de plusieurs jeunes du parti au pouvoir munis de gourdins et machettes se sont organisés pour démolir un local du parti CNL à Buganda et ils ont rencontré la résistance des membres de ce parti qui étaient sur place. Notons que tous les membres du CNL qui étaient sur les lieux ont été blessés.

3- Dans la nuit du 11 au 12 mars 2020, sur la colline de Gashirwe, commune et province Cankuzo, des personnes non identifiées ont incendié la maison de Jérôme NYABENDA, candidat du parti CNL aux élections locales, celles de René MIBURO et de Liboire RWASA, membres de ce même parti.

4- En date du 15 mars 2020, sur la colline Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, un champ de bananiers et de colocases, d'une superficie de 1.600 m², appartenant à un certain NSENGIYUMVA a été vandalisé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, NSENGIYUMVA était Imbonerakure mais qui s'est dissocié de cette milice à cause des actes ignobles qu'ils commettent.

5- Dans la nuit du 15 mars 2020, sur la colline Kigoma, commune Bugabira, province Kirundo, 2 porcs de Célestin NDAYISHIMIYE, membre du parti CNL, résidant sur cette colline, ont été tués par des personnes non identifiées. Les membres du CNL sur cette colline ont soupçonné des Imbonerakure.

6- Dans la nuit du 20 au 21 mars 2020, la maison de Pascal NZEYIMANA, lui aussi militant du CNL, a été incendiée. Les Imbonerakure ont été soupçonnés comme auteurs de ces actes ignobles.

7- Dans la nuit du 21 mars 2020, vers 21 heures, sur la colline Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo, Marc NDAYIKENGURUKIYE, membre du parti CNL, a été attaqué, à son domicile, par Domitien NIYONKURU, chef des Imbonerakure, l'obligeant d'ouvrir sa porte. Selon des sources sur place, après avoir défoncé la porte, Domitien a tenté de battre Marc mais celui-ci s'est défendu. Ces menaces étaient dues aux propos que Marc avait lancés à Domitien disant que les choses vont changer. En date du 23 mars 2020, Marc NDAYIKENGURUKIYE a porté plainte chez Albert HATUNGIMANA,

Administrateur communal. L'OPJ a convoqué Domitien à ce sujet mais ce dernier n'a pas comparu et il n'a pas été inquiété.

2.2.2. DES MENACES ET INTIMIDATIONS DES MEMBRES DU PARTI CNL

Depuis le 10 mars 2020, Gabriel MPAWENAYO, président de la CECI en commune Vumbi et Jérôme RIYAZIMANA, chef des Imbonerakure au niveau communal ont affiché dans le bureau de la permanence du parti CNDD-FDD des listes des candidats au conseil communal et au conseil collinaire du parti CNL. Selon des sources sur place, ces responsables du parti CNDD/FDD circulent dans toute la commune pour intimider ces candidats membres du parti CNL et les obligent de démissionner au parti CNL, de se faire effacer sur ces listes et d'adhérer au parti CNDD-FDD sinon qu'ils seront considérés comme des opposants farouches et qu'ils en subiront des châtements.

2.2.3. DES CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 20 MAI 2020.

En date du 10 mars 2020, la CENI a annoncé les candidats confirmés pour les élections présidentielles de 20 mai 2020. Sur 10 candidatures reçues, la commission en charges des élections a accepté 6 et en a rejeté 4. Les candidatures acceptés sont celles de: Le Général Major Evariste NDAYISHIMIYE (candidat du CNDD/FDD), Agathon RWASA (candidat du CNL), Gaston SINDIMWO (candidat de l'UPRONA), Léonce NGENDAKUMANA (candidat de Sahwanya FRODEBU), Francis ROHERO (candidat indépendant) et Dieudonné NAHIMANA (candidat indépendant).

Les candidatures rejetées, quant à elles sont celles de: Domitien NDAYIZEYE (candidat de la coalition Kira Burundi), Jacques BIGIRIMANA (candidat de FNL), Anicet NIYONKURU (candidat de CDP) et Valentin KAVAKURE (candidat de FPN).

Ces derniers ont eu 48 heures pour déposer leurs recours à la Cour Constitutionnelle, a précisé le président de la CENI, Pierre Claver KAZIHISE dans une conférence de presse. Il a précisé que les critères d'éligibilité sur lesquels la CENI s'est basée figurent dans deux textes à savoir la constitution du Burundi et le code électoral.

Précisons que la campagne pour les présidentielles aura lieu du 17 avril au 17 mai 2020 selon le calendrier électoral publié par la CENI.

En date du 19 mars 2020, dans une audience publique, le Cour constitutionnelle a prononcé le jugement rendu sur les recours de Domitien NDAYIZEYE, Anicet NIYONKURU et Valentin KAVAKURE, tous candidats à la présidentielle du 20 mai 2020. Après analyse des dossiers, la cour constitutionnelle a validé seulement la candidature de l'ancien président Domitien NDAYIZEYE, représentant de coalition Kira Burundi.

2.2.4. DE LA PERTE DES ELEMENTS DES DOSSIERS ELECTORAUX DES MEMBRES DU PARTI CNL

Sur 4 collines Nyakabugu, Ruhata, Mugende et Gahashi, commune Gitaramuka, province Karuzi, certains éléments des dossiers des membres du parti CNL ont disparu au bureau de la CEPI de cette province. Selon des sources sur place, en date du 20 mars 2020, Romuald NZISABIRA, président de la CEPI dans cette province a appelé Melchior NTAHORUMEREYE, premier secrétaire communal du parti CNL à Gitaramuka. Quand il est arrivé, on lui a montré que :

- le dossier de Pie NDAYISENGA, colline Nyakabugu, ne présente pas les attestations de naissance et de résidence,
- celui de Francine UWIMANA, colline Ruhata, ne présente pas l'extrait d'acte de mariage,
- celui de Viateur MPANIMPANO, colline Mugende, ne présente pas l'extrait de naissance et l'attestation de résidence tandis que
- celui de Libère BIGIRIMANA, colline Gahashi, ne présente pas l'attestation de résidence et l'extrait d'acte de naissance.

Pourtant, ces dossiers avaient été déposés à la CEPI au complet, selon les mêmes sources.

2.2.5. DE LE POLITIQUE EN MILIEU SCOLAIRE

1- En date du 1^{er} mars 2020, à partir de 10 heures jusqu'à 13 heures, dans la grande salle de l'ETB, commune et province Bubanza, le prénommé Alexandre, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD a rassemblé tous les élèves du Lycée Bubanza et de l'ETB. Selon des sources sur place, les activités scolaires de ce jour ont été suspendues. Alexandre a enseigné la déontologie du parti CNDD-FDD et a sensibilisé ces élèves à élire le parti CNDD-FDD aux élections de 2020.

2- Au cours de la semaine du 9 au 13 mars 2020, au Lycée Technique de Rugendo, école sous convention catholique de la paroisse Rugendo, commune Mugina, province Cibitoke, Zephyrin NAHAYO, directeur de cet établissement et le prénommé Martin surnommé Ramba, enseignant à cet établissement ont mené des activités de propagande du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils ont même mis en place des comités dans chaque classe où chaque rangée a eu un responsable ayant pour mission de dénoncer les élèves et les enseignants qui ne soutiennent pas ce parti. Selon les mêmes sources, un élève membre de ce parti jouira de certaines faveurs comme un avancement de classe même en cas d'échec, justifications gratuites aux absences et aux autres fautes, mais aussi la tolérance à certains délits graves. A ce même moment, Zephyrin NAHAYO et Martin ont menacé les élèves qui ne voteront pas pour le parti CNDD-FDD. Ils ont mis en garde les opposants ainsi que tous ceux qui oseront les dénoncer de ne pas réussir.

2.3. Du point de vue judiciaire

Au cours du mois de mars 2020, les cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement n'ont fait que se multiplier.

Les personnes arrêtées sont souvent tabassées et conduites parfois dans les cachots clandestins si elles ne sont pas directement tuées.

Les victimes de telles violations sont surtout les présumés opposants politiques et toutes autres personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD. Ici aussi, les plus touchés par ces arrestations sont les membres du CNL qui sont souvent accusés de tenir des réunions illégales ou de détention illégale d'armes.

Les principaux auteurs de ces arrestations sont des agents du SNR, des policiers et surtout des Imbonerakure qui agissent seuls ou de connivence et même sous les ordres des administratifs à la base.

Dans cette partie, nous évoquerons aussi les cas des personnes enlevées et/ou portées disparues. Nous ne passerons pas sous silence le cas d'un officier militaire prisonnier qui s'est vu refuser le droit d'aller se faire soigner alors que c'est son droit.

Voici quelques cas illustratifs :

2.3.1. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS A LA BASE.

1- En date du 2 mars 2020, vers 6 heures du matin, sur la colline et zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, le dénommé NDARIGENDANE, âgé de 40 ans, a été arrêté chez lui et conduit au cachot du commissariat provincial de police par le prénommé Donatien, commissaire provincial de police accompagné de ses 4 AT. Selon des sources sur place, ce commissaire a mené une fouille perquisition dans la maison de NDARIGENDANE sans rien trouver de compromettant. La femme de NDARIGENDANE, malade mentale, avait informé la police que son mari faisait la fabrication et la commercialisation des boissons prohibées. Lors de l'embarquement, les AT du commissaire ont piétiné l'interpellé.

2- En date du 3 mars 2020 vers 13 heures, sur la colline Mwanda, commune et province Bubanza, Servain NYABENDA, responsable collinaire du parti CNL à Mwanda et Jean Marie NDIKUMANA, enseignant à Ciya dans la même commune et membre du parti CNL ont été arrêtés par des policiers qui les ont conduits au cachot de poste de police de Bubanza. Selon des sources sur place, ces 2 victimes venaient de participer à l'ouverture de 2 permanences collinaires de Mwanda et de Ciya dans la zone Muramba, de la même commune. Le procureur de la République à Bubanza s'est saisi de cette affaire mais il ne les avait pas encore interrogés jusqu'au 16 mars 2020. Selon les mêmes sources, ils ont été arrêtés pour un mobile politique. Signalons que les policiers qui les ont arrêtés étaient munis des convocations délivrées par l'OPJ du poste de police de Bubanza et le motif d'arrestation n'était pas mentionné.

3- En dates du 3 et 4 mars 2020, à l'aéroport international Melchior NDADAYE de Bujumbura, 36 militaires dont 5 officiers en provenance de la mission de maintien de la paix en Somalie, ont été arrêtés par la police militaire. Selon des sources sur place, Capitaine Bienfait NSENGIYUMVA, ex-PMPA, un de ces 5 officiers, a été relâché.

Selon les mêmes sources, ces militaires étaient accusés d'avoir commis des fautes lors de leur mission en Somalie. Rappelons que le Capitaine Bienfait NSENGIYUMVA est connu pour avoir joué un rôle important en 2015 dans la répression aveugle des manifestants dans la zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie.

4- En date du 4 mars 2020, vers 8 heures du matin, Jean Paul NSAVYIMANA alias Nsavey a été arrêté par le nommé CIZA, responsable des Imbonerakure en commune Gihanga en province Bubanza, résidant au village VI dans la même commune. Il avait reçu l'ordre du Général Gervais NDIRAKOBUCA alias Ndakugarika, Administrateur Général du SNR. Jean Paul NSAVYIMANA a directement été conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura, tout près de la cathédrale Régina Mundi. Il a été convoqué au chef-lieu de la commune Gihanga par CIZA, accusé d'avoir refusé de participer, avec d'autres Imbonerakure, à l'attaque ayant eu lieu en commune Nyabiraba, province Bujumbura Rural en date du 23 février 2020. Rappelons qu'en date du 22 janvier 2020, à Rumonge, Jean Paul NSAVYIMANA avait été arrêté sous l'accusation de s'être révolté dans une réunion organisée pour préparer l'attaque qui devait surgir à Nyabiraba le 23 février 2020 et il avait été relaxé en date du 24 janvier 2020.

5- En date du 4 mars 2020, sur la colline Cirambo, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, Jonathan NKUNZIMANA, âgé de 36 ans, membre du parti CNL, a été arrêté pour être conduit au cachot de la commune par Alexandre NDAMAMA, commissaire communal de police. Selon des sources sur place, Jonathan NKUNZIMANA a été accusé d'avoir intimidé le responsable zonal des Imbonerakure prénommé Issa. Selon les mêmes sources, son arrestation est liée à son appartenance politique.

6- En date du 6 mars 2020, vers 22 heures, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, le prénommé Emmanuel, agent de la BANCOBU Kayanza, a été arrêté à son domicile par des policiers sans mandat d'arrêt à bord d'un véhicule du SNR. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir insulté des autorités dans un cabaret. Selon les mêmes sources, en date du 7 mars 2020 matin, des agents du SNR sont allés annoncer à la BANCOBU que son employé était détenu au cachot du SNR de Kayanza.

7- En date du 8 mars 2020, Eric NDIKUMASABO, âgé de 33 ans, originaire de la colline Nkubara, zone Mubaragaza, commune Mutumba, province Karuzi, et Denis NCUREBUGUFI, originaire de la colline et zone Bibara, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial par des policiers. Selon des

sources sur place, ils ont été accusés d'avoir enseigné le parti CNL. Selon les mêmes sources, ils ont été libérés en date du 13 mars 2020 par François HARERIMANA, procureur de la République à Karuzi grâce à l'intervention de leur avocat.

8- En date du 9 mars 2020, au chef-lieu de la commune Gihogazi, province Karuzi, Patrice BAYUBAHE, âgé de 32 ans, membre du parti CNL, originaire de la colline Bikinga, zone et commune Gihogazi, a été arrêté par le commissaire de police de cette commune et l'a conduit au cachot du commissariat de police en province Karuzi. Selon des sources sur place, l'interpellé était venue demander des documents exigés par la CNI pour se faire élire aux élections communales et elle a été accusée de détention d'une fausse carte d'identité. Selon les mêmes sources, la victime a été arrêtée sur les accusations d'un secrétaire communal qui a alerté ledit commissaire communal de police.

Elle a été libérée en date du 13 mars 2020, vers 15 heures, par François HARERIMANA, procureur de la République à Karuzi grâce à l'intervention de son avocat.

9- En date du 9 mars 2020, matin, sur la colline Gakaranka, commune Mugamba, province Bururi, 9 personnes (François NINGENZA, Adrien NZOSABA, Claver NIYONGABO, KANTORE, les prénommés Olivier, Félicité, Gaudence, et un domestique ainsi que Toto de la colline Nyagasasa ont été arrêtées par des policiers et des militaires accompagnés des agents du SNR. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées d'avoir caché Albert NIYONDIKO que ces forces de sécurité venaient de tuer le même jour sur cette colline. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites au cachot du poste de police de la commune Mugamba avant d'être transférées au cachot du parquet de Bururi en date du 19 mars 2020.

10- En date du 9 mars 2020, sur la colline Gahombo, commune Kinyinya, province Ruyigi, Amos NIKOBAREZE, Vital NTIBARABIRAHU et Jean NAHAYO, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la police dans cette commune. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de collecter des vivres dans des ménages de cette colline. Selon les mêmes sources, des responsables du parti CNL en commune Kinyinya rejettent ces accusations qu'ils qualifient de non fondées.

11- En date du 10 mars 2020, au quartier de Rango, dans la ville de Gitega, province Gitega, la police a arrêté 4 personnes lors d'une fouille opérée dans le ménage d'Arnaud GAHIZI. Il s'agit d'Arnaud GAHIZI, sa femme Estimée BUKURU, son frère Alain Robert GIKERA ainsi que leur visiteur. Selon des sources sur place, les 4 personnes ont été accusées de détention illégale d'armes, avant d'être détenues au commissariat provincial de la police. Les proches et les voisins de cette famille ont dit qu'il s'agit d'un montage, et n'ont cessé de demander leur libération.

12- En date du 11 mars 2020, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, Alexandre KABURA, Georges SABUSHIMIKE, Ernest NIYONKURU, Nanson IRANKUNDA, Nephtali SHAKURU et le prénommé Pardon, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par le chef des Imbonerakure sur ladite colline accompagnés du directeur du

Lycée technique de Nyanza-lac avant de les livrer à la police. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot de la police de cette commune. Ils étaient accusés de tenir des réunions illégales. Ces victimes étaient venues pour récupérer les accréditations pour pouvoir être mandatées par leur parti sur les bureaux de vote nouvellement créés dans cette commune.

13- En date du 13 mars 2020, la police a arrêté une cinquantaine de personnes lors d'une fouille perquisition en commune urbaine de Mukaza zone Nyakabiga. Selon des sources sur place, dans ces personnes interpellées prédominaient des domestiques. Alors qu'ils figuraient dans les cahiers de ménages et n'avaient aucun objet suspect sur eux, le chef de zone a parlé d'un travail de routine des forces de l'ordre.

14 -En date du 13 mars 2020, Pacifique NDUWIMANA, responsable local du CNL et son frère membre du CNDD-FDD ont été arrêtés par la police sur la colline de Nyagwaga dans la commune et province de Bururi. Accusés d'avoir tabassé un Imbonerakure de la colline voisine de Rushemeza, ils ont été conduits au commissariat provincial de la police où ils ont été détenus. A Bururi, les responsables du CNL ont rejeté les allégations qui pesaient sur les deux frères. Ils accusent la police et certains administratifs de vouloir arrêter des jeunes de cette formation politique d'opposition pour des fins politiciennes.

15-En date du 15 mars 2020, sur la colline Bigera, commune Mutaho, province Gitega, Sicaire NDACAYISABA, militant du parti CNL a été arrêté et détenu dans le cachot de la police à Mutaho en province de Gitega. Selon des sources sur place, NDACAYISABA a été conduit après avoir été battu par des jeunes Imbonerakure, qui sont allés à son domicile en scandant des slogans du CNDD-FDD.

16-En dates du 16, 18 et 19 mars 2020, une vague d'arrestations a déferlé sur dix élèves de l'ETB, du Lycée Communal Bubanza et du Lycée Technique communal Mugongo en commune et Province Bubanza, qui ont été ensuite conduits au au cachot du commissariat provincial Bubanza par des agents du SNR en province Bubanza :

- ✓ En date du 16 mars 2020, vers 21 heures, à l'internat de l'ETB, des agents du SNR Fulgence MANIRAKIZA, âgé de 19 ans et étudiant en classe 2^{ème}MG, Daniel NSABIMANA, âgé de 26 ans, de la 3^{ème}CTA et Guy- Fleury NSENGIYUMVA, âgé de 24 ans, de la 3^{ème}IM.
- ✓ En date du 18 mars 2020, vers 10 heures, Lameck NDAYIZEYE, âgé de 19 ans, de la 2^{ème}ET, et Ildéphonse NKUNZIMANA de la 2^{ème}IM
- ✓ Au même moment, Zabulon NIRAGIRA, de la 3^{ème} CT à l'ETB et Adelin NSENGIYUMVA de la 2^{ème} IM
- ✓ Le même jour, Oscar BIKORIMANA, âgé de 20 ans, de la 3^{ème} Langues au Lycée communal de Bubanza, vers 11 heures, à son domicile sis à la colline Matonge, zone, commune et province Bubanza

- ✓ En date du 19 mars 2020, vers 10 heures, Alphonsine NIYOKWIZIGIRA, âgée de 18 ans, de la 3^{ème} Langues au Lycée communal de Bubanza, à son domicile sis à la colline Matonge, zone, commune et province Bubanza
- ✓ Le même jour, Gédéon NIYONKURU, de la 3^{ème} IT au Lycée Technique Communal de Mugongo, vers 9 heures lorsqu' il était en classe.

Selon les mêmes sources, ces élèves avaient quitté le parti CNDD-FDD pour adhérer au parti CNL et ils ont été accusés de tenir une réunion pour tuer le prénommé Didace, directeur d'internat à l'ETB.

En date du 21 mars 2020, seuls Alphonsine NIYOKWIZIGIRA et Gédéon NIYONKURU ont été relaxés.

17-En date du 17 mars 2020, des policiers et des militaires ont encerclé deux collines de Mparambo 1 et 2 au chef-lieu de la commune de Rugombo en province de Cibitoke. La police a saisi 33 pagnes, 8 sacs d'engrais chimiques et 4 tenues imperméables policières sur les lieux. La police à Rugombo parle d'un travail de routine en vue de lutter contre la fraude. Selon des sources sur place, 33 personnes ont été arrêtées, accusées d'être des irrégulières dans cette commune. Des enquêtes policières fiables ont été sollicitées pour que ces personnes ne soient pas victimes de l'injustice.

18-En date du 17 mars 2020, sur la colline Karehe, commune Rango, province Kayanza, Edmond NDIKUMANA, responsable zonal du parti CNL à Kabuye, a été arrêté par des Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir tenu une réunion illégale. Selon des sources sur place, ils l'ont battu et l'ont conduit au cachot communal de police où des agents du SNR à bord d'une voiture du SNR sont venus le prendre. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces agents du SNR l'ont amené au cachot du commissariat provincial de police. Cette victime venait d'une visite familiale.

19-En date du 17 mars 2020, en zone Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, 14 membres du parti CNL dont Paul SINZOTUMA, responsable du parti CNL en zone Migera, Jonas NIVYAYO, Fortunate IRAKOZE, Claude IRAKOZE, Adrien BIMENYIMANA, John Kelly NDUWIMANA et le prénommé Dieudonné ont été arrêtés par des policiers de la commune accompagnés par des Imbonerakure et ont été détenus au cachot du poste de police de la commune Kabezi. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure montraient du doigt les membres du parti CNL à arrêter. Ces arrestations ont eu lieu après l'assassinat de leur collègue Méthousselah NAHISHAKIYE, responsable du parti CNL sur la colline Migera, en date du 16 mars 2020. Selon les proches de ces victimes, leurs membres ont été arrêtés pour brouiller les enquêtes.

20-En date du 21 mars 2020, sur la colline Nyabunyegeri, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Innocent NIYOYANKUZE, membre du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure dont Népomuscène DUSENGUMUREMYI, responsable des Imbonerakure en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, la victime a été détenue au cachot du poste de police de la zone Rubirizi.

En date du 22 mars 2020, Innocent NIYOYANKUZE a été transféré au cachot du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Régina Mundi.

21-En date du 23 mars 2020, vers 8 heures, sur la colline Ciya, zone Muramba, commune et province Bubanza, Jérémie NDUWIMANA, membre du parti CNL et secrétaire communal de ce parti à Bubanza, a été arrêté par Alexis NTAHOMVUKIYE, responsable du parti CNDD-FDD en commune Bubanza, accompagné par un policier.

Selon des sources sur place, Jérémie NDUWIMANA a été conduit à bord d'une moto de ce responsable du parti CNDD-FDD au cachot du poste de police de Bubanza. Les raisons de son arrestation n'ont été révélées à qui que ce soit. Des mobiles politiques seraient à l'origine de cette arrestation.

22-En date du 23 mars 2020, sur la colline Murama, commune Nyabihanga, province Mwaro, des agents de la police ont interpellé Désiré HATUNGIMANA, membre du parti CNL. Des témoins rapportent qu'il effectuait des travaux d'entretien à la permanence dudit parti au moment de son arrestation.

23-En date du 24 mars 2020, sur la colline Gisitye, commune Nyabihanga, province Mwaro, des agents de la police ont arrêté Aaron NDAYISHIMIYE, membre du parti CNL, sans sans aucun mandat. Des proches rapportent qu'il a été embarqué après une fouille perquisition à son domicile dans laquelle aucun objet suspect n'a été saisi. Pour sa famille et ses proches, il a été arrêté pour des raisons politiques.

24-En date du 25 mars 2020, vers 15 heures, sur la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un prénommé Manassé, âgé de 50 ans et sa femme ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune par le nommé MANIRAMBONA, chef de zone accompagné du responsable provincial du SNR à Karuzi et d'un groupe d'Imbonerakure de la commune Buhiga qui étaient à bord d'un véhicule de ce chef du SNR. Un certain BUDEREMA, âgé de 34 ans et sa femme NSABIMANA, âgée de 30 ans avaient passé la nuit allongés devant la maison de Manassé et étant dans un état critique, disant qu'ils les avaient ensorcelés.

Le chef de colline avait alerté la police après avoir eu une information concernant un plan de tuer cette famille par la population qui l'accusait de sorcellerie. Après quelques temps, BUDEREMA et sa femme NSABIMANA ont été également conduits au cachot du chef-lieu la commune pour des raisons d'enquête.

2.3.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES

1- En date du 4 mars 2020, sur la colline Tenga-Gahwama, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Elie BIZIMANA, membre du parti CNL, a été enlevé par Joe-Dassin NKEZABAHIZI, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, il a été embarqué dans un véhicule de type TI de Joe-Dassin NKEZABAHIZI vers une destination inconnue.

2- En date du 15 mars 2020, Edmond NDIKUMANA, responsable du CNL a été enlevé par des jeunes Imbonerakure sur la colline de Karehe, en commune de Rango dans la province de Kayanza.

Selon des sources sur place, des jeunes du parti au pouvoir ont kidnappé cet homme quand il était en train de discuter avec un autre membre de sa formation politique. Sa famille n'a pas eu de ses nouvelles.

2.3.3. DU REFUS DU DROIT DE SE FAIRE SOIGNER A UN PRISONNIER

Le Général de Brigade Célestin NDAYISABA, Ex-FAB de l'armée burundaise actuellement en prison de Muramvya s'est vu refuser le droit d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison, un droit reconnu à tout prisonnier quel que soit l'infraction pour laquelle il est poursuivi. Célestin NDAYISABA souffre du diabète et de l'hypertension artérielle. Signalons qu'il est poursuivi pour l'infraction d'assassinat du président Melchior NDADAYE survenu le 21 octobre 1993. Le procureur général de la République du Burundi ainsi que le directeur de la prison de Muramvya, Eugène BIZINDAVYI, seront responsables de tout ce qui peut arriver à ce militaire.

Bref, au moins 174 personnes ont été arrêtés arbitrairement et détenues illégalement et au moins 2 personnes ont été enlevées et portées disparues.

2.4. Du point de vue social.

Face à la pandémie du corona virus, , presque tous les pays ont déjà pris des mesures de confinement pour limiter les dégâts mais le Burundi semble ne pas être prêt à prendre des mesures fortes alors que 3 cas sont déjà diagnostiqués positifs.

La population de la mairie de Bujumbura vit dans la peur après que le ministre de la santé ait annoncé dans une conférence de presse, deux cas des personnes ayant consulté à l'hôpital Bumerec, qui ont contracté le COVID-19. Une autre personne testée positive au coronavirus s'est ajoutée 3 jours après.

La mise en quarantaine et sous observation des voyageurs venus de l'étranger pendant deux semaines, le lavage des mains au savon et autres détergents à l'entrée et à la sortie des lieux publics, la suspension des vols en provenance et en direction de l'aéroport de Bujumbura, la mobilisation par le ministère de la santé publique grâce aux médias publics,

l'interdiction de se saluer en se serrant la main ou en s'embrassant... voilà les quelques mesures déjà prises par les autorités burundaises.

Mais, ces mesures restent légères alors que les autres pays, même la sous-région, ont déjà pris des mesures draconiennes pour limiter les dégâts

L'inquiétude persiste au sein de la population burundaise du moment que tous les cas soupçonnés et mis en quarantaine sont aussitôt déclarés sains, au moment où plusieurs médecins et analystes disent que le Burundi n'a pas de matériel médical pour détecter cette maladie.

Tout compte fait, le Burundi est un pays très pauvre où plusieurs familles vivent au jour le jour et les mesures de confinement contraindraient les populations à mourir de faim s'elles ne meurent pas de corona virus.

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DES PERSONNES.

3.1. Présentation générale

Les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé d'être enregistrées dans plusieurs localités du pays au cours du mois concerné par le présent rapport. Plusieurs corps sans vie ont été retrouvés dans des coins cachés. Ces cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. Les affrontements entre les Imbonerakure et les membres du CNL ont également fait beaucoup de morts et de blessés. Les membres de ce parti subissent une chasse à l'homme qui se solde souvent par des lynchages.

Les cas de personnes tuées sont dominés par les découvertes macabres de cadavres dans des endroits cachés. Les victimes sont en grande partie des membres du CNL, selon la population.

Voici certains cas illustratifs:

1- En date du 1^{er} mars 2020 matin, le corps sans vie de Victor BANDANDA, âgé de 56 ans, ex-FAB, résidant à la 3^{ème} avenue Musaga, père de 5 enfants, a été retrouvé tout près des bureaux de la zone urbaine de Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie.

Selon des sources sur place, cet ex-FAB avait quitté son domicile le 29 février 2020, vers 16 heures pour répondre à un appel téléphonique et n'était pas revenu. Le corps de la victime était ligoté et présentait des signes d'étranglement.

2-Dans la nuit du 1^{er} au 2 mars 2020, sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, Lucien BUCUMI alias Rugamba, membre du parti CNL a été tué par son petit frère Léonidas NSENGIYUMVA alias Kibutura, Imbonerakure, lorsqu'ils revenaient d'une fête. Selon des sources sur place, ils se sont disputés dans un bar et Léonidas a lancé une brique à Lucien mais celle-ci a atteint l'épouse de ce dernier. Léonidas est parti et est revenu avec un couteau et a poignardé son frère au niveau du cœur avant de prendre le large. Après, la victime a été conduite au CDS Matongo où elle a rendu son âme le lendemain. Le meurtrier a été arrêté par la police dans la province de Bubanza, le 3 mars 2020 et l'a acheminé au commissariat provincial de Kayanza. Lucien BUCUMI avait fait louer sa maison au parti CNL pour servir comme permanence communale.

3-En date du 3 mars 2020, un corps sans vie d'Abel NDAYISABA surnommé Gatoto, âgé de 41 ans, enseignant à l'ECOFO Ndobu en commune Bukemba, province Rutana, résidant au quartier Kigwati, natif de la zone Muhweza, commune Rutovu, province Bururi, a été retrouvé sur la colline Rongeru, commune et province Rutana. Selon des sources sur place, la tête du cadavre avait été fracassée. Il était allongé tout près de la route non loin des immeubles appartenant au Ministre de la sécurité publique, CPC Alain Guillaume BUNYONI. Selon les mêmes sources, la veille, Abel NDAYISABA était au chef-lieu de la province Rutana pour retirer son argent à la COOPEC. Trois personnes suspectées ont été arrêtées par la police, en date du 5 mars 2020 et conduites au cachot de police du commissariat communal à Rutana pour des raisons d'enquête. Parmi ces suspects figure Alexis NIYONKURU connu sous le sobriquet de Mereze. Il était en possession de chaussures et d'un poste récepteur de cette victime.

4- En date du 5 mars 2020, sur la colline Jandi, commune Gasorwe, province Muyinga, Fausie BASESUWABO est morte à la suite des coups et blessures lui infligés par des Imbonerakure, en date du 26 février 2020. Selon des sources sur place, la victime avait été tabassée à mort par des Imbonerakure après des bagarres entre les jeunes du parti CNL et ces Imbonerakure sur la même colline.

5- En date du 6 mars 2020 dans l'après – midi, sur la colline Higiuro, commune Busoni, province Kirundo, un enfant de moins de 10 ans a été tué par un homme de la localité dénommée NYABENDA. En effet, des enfants jouaient dans la rue et ont dérangé NYABENDA lorsqu'il passait. Pris de colère, il a couru derrière ces enfants et en a attrapé un. Il l'a pris à la gorge et l'enfant est mort étouffé. A son tour, la population de la colline a arrêté NYABENDA et l'a tué.

6- En date du 7 mars 2020 matin, sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, le corps sans vie de Thomas NIYONGABO, âgé de 60 ans, a été retrouvé par des cultivateurs dans une palmeraie de la vallée de la rivière Mwubure. Selon

des sources sur place, cet homme avait quitté son domicile en date du 5 mars 2020 pour aller se faire soigner au chef-lieu de la commune Nyanza-lac. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des blessures montrant qu'elle a été tuée.

Ce cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Makamba. La police a indiqué avoir entamé des enquêtes pour identifier les auteurs de ce crime.

7- En date du 9 mars 2020 matin, sur la colline Gakaranka, zone Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, Albert NIYONDIKO, habitant de ladite colline, a été tué par des policiers accompagnés par des agents du SNR. Selon des sources sur place, le domicile de la victime a été encerclé très tôt le matin du 9 mars 2020 par ces policiers et ces agents du SNR qui ont tiré sur NIYONDIKO quand il tentait de s'évader. Ils l'ont blessé à coups de balles avant de l'achever à coups de machette. Ces policiers ont directement ordonné son enterrement, tout près de l'entrée de l'enclos familiale, sans ses proches qui, prises de panique s'étaient enfermées dans leurs maisons. NIYONDIKO était longtemps recherché et il était accusé d'appartenir aux groupes armés.

8- En date du 10 mars 2020, vers 19 heures, sur la colline Burazi, zone Busenge, commune Muhuta, province Rumonge, Germaine BARAZINGIZA, âgée de 72 ans, a été tuée à coup de machette à la tête par son mari, Hilaire NTAMAVUKIRO, âgé de 73 ans à son domicile. Selon des sources sur place, l'assassin a été conduit au cachot de la police à Gitaza pour des raisons d'enquêtes.

9- En date du 11 mars 2020, le matin, sur la sous-colline Kabuburu, colline Mukenke, commune Bwambarangwe, province Kirundo, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé allongé dans la rue. Selon des sources sur place, le corps avait des traces d'ongles au niveau du cou. Selon les mêmes sources, en date du 12 mars 2020, l'administrateur communal de Bwambarangwe, Fébronie INGABIRE et le commissaire communal de police ont ordonné aux Imbonerakure d'enterrer le cadavre sans faire des enquêtes pour identifier les circonstances et les auteurs du forfait..

10- En date du 15 mars 2020, vers 15 heures, tout près du bar « Uzuri Beach », au bord du lac Tanganyika, au quartier Kajaga, sur la colline Kinyinya II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le corps sans vie de Célestin NYAMBUGA, marié, cultivateur, âgé de 34 ans, originaire de la colline Kavuvuma, commune Gahombo, province Kayanza, a été retrouvé tout près de la maison du Général Major Evariste NDAYISHIMIYE. Selon des sources sur place, ce cadavre a été conduit à la morgue de la CPLR Clinique Prince Louis Rwagasore à Bujumbura sous l'ordre de Siméon BUTOYI, administrateur de la commune Mutimbuzi.

11- En date du 16 mars 2020 matin, sur la 23^{ème} avenue en zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, la prénommée Chantal, mère de 3 enfants a mis au monde un enfant qu'elle a directement tué en l'essoufflant. Ensuite, elle a emballé le cadavre dans un sac. Ce sac a été placé dans un grand sac des immondices à jeter. A ce moment, elle a appelé un transporteur des détritiques qu'elle a ordonné d'aller jeter ces ordures sans regarder ce qui se trouve dans ce sac. Inquiet, le transporteur a ouvert le sac et a directement crié au secours. Chantal a été arrêtée et conduite, avec le cadavre de son bébé, au cachot de la police pour des raisons d'enquête.

12- Dans la nuit du 16 mars 2020, sur la colline Shari I (localité de Kivogo), zone, commune et province Bubanza, Jacqueline NTETURUYE, cultivatrice a été tuée, étouffée à l'aide d'une moustiquaire par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Phénias BUSIMBO, résidant au centre-ville Bubanza, dans la localité Kidahwe, a été arrêté par la police et détenu au cachot du poste de police de Bubanza. Cet homme et cette femme entretenaient des relations de concubinage et avaient déjà eu un enfant sans toutefois vivre ensemble. Une autre personne arrêtée dans ce dossier est Japhet NTAHONDEREYE. Les deux ont été relaxés après l'interrogatoire à la police.

13- En date du 16 mars 2020, vers 21 heures, sur la sous colline Kiringi, colline Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Méthousselah NAHISHAKIYE alias Mbuye âgé de 25 ans, responsable du parti CNL sur la colline Migera, a été fusillé chez lui par Dieudonné RUKUNDO résidant sur cette colline accompagné par le prénommé Emmanuel alias Yuda, résidant tout près de la commune Kabezi, le dénommé MPAWE résidant au quartier Gisyo, tout près de la station King Star de Kanyosha et était le planificateur de cette assassinat, NDAYISHIMIYE alias Migurumiko, résidant à Migera, Augustin BANGIRICENGE de Migera, ex responsable des Imbonerakure en commune Kabezi et KABWA, vendeur de la viande de porc au marché de Kabezi, tous des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Méthousselah NAHISHAKIYE était candidat au conseil communal de Kabezi pour les élections de 2020. Selon les mêmes sources, dans la journée du 16 mars 2020, une réunion pour traquer des membres du parti CNL qui se trouvent sur les listes électorales des candidats du parti CNL au conseil communal dans la commune de Kabezi a eu lieu et était présidée par Mélchiade NZOPFABARUSHE et Déo RURIMUNZU, tous membres influents du parti CNDD-FDD en commune Kabezi.

Rappelons qu'en date du 29 avril 2018, M. NZOPFABARUSHE avait été arrêté et détenu à Mpimba puis condamné à une peine de 3 ans d'emprisonnement mais en date du 19 juin 2018, il a été libéré après la réduction de sa peine, en appel, à quatre mois de prison ferme et une année avec sursis. Il avait été arrêté en date du 15 avril 2018, sur la colline Migera qui est sa colline natale pour avoir tenu des propos incitant les membres du parti CNDD-FDD de cette colline à tuer les opposants au référendum constitutionnel du 17 mai 2018 et les jeter dans la rivière Karonke « pour aller nourrir les poissons du lac Tanganyika ».

13-Dans la matinée du 19 mars 2020, Ildéphonse NDAYISENGA, agent de l'INSS, membre du parti CNL, marié, père de 2 enfants, résidant à la 18^{ème}avenue du quartier Bubanza, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, natif de la colline Busekera, commune Bukeye, province Muramvya, a été retrouvé sans vie au quartier Bukirasazi de la même zone. Selon des sources sur place, Ildéphonse NDAYISENGA avait quitté son domicile en date du 17 mars 2020 pour se rendre au service, à l'INSS et depuis ce jour, personne ne l'a revu. Selon les mêmes sources, ses tueurs lui ont arraché les yeux et la victime présentait des blessures au niveau de la gorge; signe qu'il a été étranglé.

14-En date du 19 mars 2020, sur la colline Gitaba, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, Péline MINANI, âgée de 72 ans a été retrouvée morte dans sa maison et les auteurs n'ont pas été identifiés. Selon des sources sur place, le cadavre avait des blessures au niveau de la gorge.

15-En date du 21 mars 2020, vers 14 heures, sur la colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié en tenue militaire de l'armée burundaise a été retrouvé par des pêcheurs au bord de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ce corps était couvert de sang. Le cadavre a vite été évacué par des militaires à bord d'un véhicule de la FDNB affecté aux patrouilles de la localité et l'ont conduit vers la Mairie de Bujumbura.

16-Dans la nuit du 21 au 22 mars 2020, sur la colline Gahongore, zone Mitakataka, commune et province Bubanza, Joseph NYABENDA, cultivateur, a été tué à coups de machettes par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, cet homme gardait son champ de tomates. En date du 22 mars 2020, sept personnes de la colline Muyange de la même commune ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête et ont été placés en garde à vue dans le cachot du commissariat de police à Bubanza.

17-En date du 26 mars 2020, sur la colline Gisenyi, zone Muramvya, commune Burambi, province Rumonge, Onesphore MUKAMARAKIZA a été fusillé par des policiers en patrouille nocturne. Selon une source policière, cet homme était soupçonné détenir illégalement une arme et aurait tiré sur la police qui, par après, a riposté. Selon des sources sur place, les policiers ont encerclé la maison de la victime, ont défoncé la porte de sa maison et ont, par la suite, ouvert le feu ; tuant Onesphore MUKAMARAKIZA sur le champ. Selon les mêmes sources, Thérèse NDAYIKENGURUKIYE, épouse de la victime ainsi que deux personnes de ses voisins Marie Goreth TUYISENGE et Albert NDUWIMANA ont été arrêtés et conduits au cachot de la police à Burambi pour des raisons d'enquête.

18-Dans la nuit du 30 mars 2020, sur la colline Gihanga, commune Ryansoro, province Gitega, un homme a été tué dans la localité de Mahwa par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, la victime était un membre du parti CNL.

Bref, au moins 23 personnes ont été tuées et 17 autres ont été blessées tout au long du mois de mars 2020.

3.2. De la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs : Tableau synthèse.

<i>Catégories d'auteurs</i>	<i>Militaires</i>		<i>Policiers</i>		<i>Civils</i>		<i>Groupes armés</i>		<i>Non Identifiés</i>		<i>Total</i>	
	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>
Bubanza	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	3	1
Bujumbura Rurale	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	3	0
Bururi	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	2
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Gitega	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Karusi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Kayanza	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Kirundo	0	0	0	0	2	3	1	1	0	0	3	4
Makamba	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	1	4
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rumonge	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	0
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	2	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Total	0	0	3	0	10	15	2	2	8	0	23	17

4. DES CAS DE TORTURE ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Le mois de Mars 2020 n'a pas été différent des précédents quant aux cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants. Au moins 12 cas ont été identifiés.

Les victimes, comme évoqué plus haut, sont surtout des membres des partis de l'opposition surtout le CNL ainsi que toutes autres personnes qui refusent d'adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD ou qui le quittent. Ces actes attribués aux Imbonerakure se commettent au vu et au su de tout le monde, donc publiquement et presque quotidiennement. Les cachots clandestins sont des lieux empruntés par les agents du SNR pour pratiquer la torture.

Voici quelques cas emblématiques :

1- En date du 1^{er} mars 2020, sur la colline Gacokwe, zone Ndemeka, commune Gisuru, province Ruyigi, Pascal BIZUMUREMYI, député du parti CNL et un policier qui assurait sa garde ont été tabassés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, le bras du député a été fracturé. Ces derniers ont empêché l'ouverture des permanences du parti CNL sur les collines Itahe et Gacokwe alors que des membres de ce parti s'y étaient rendus pour participer aux cérémonies. Les perturbateurs ont été arrêtés mais ils ont été relaxés quelques temps après.

2- Dans la nuit du 9 mars 2020, vers 19 heures, sur la colline et zone Mukerwa, commune Busoni, province Kirundo, Abraham MIBURO, membre du parti CNL, originaire de cette colline a été tabassé par des Imbonerakure en patrouille dirigés par Dieudonné NSENGIYUMVA, responsable du parti CNDD-FDD dans ladite zone. Selon des sources sur place, la victime se rendait à la boutique quand il a croisé un groupe d'Imbonerakure qui l'ont tabassé puis l'ont poursuivi jusqu'à son domicile où ils l'ont encore battu. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont également détruit ses plantations de bananes.

3- En date du 14 mars 2020, Paul NDARIBAMARE, enseignant à l'ECOFO de la colline Taba, zone Ndemeka, commune de Gisuru, province de Ruyigi et son frère Emmanuel NDARIBAMARE, moniteur agricole ont été attaqués et tabassés, à leur domicile par 8 Imbonerakure. Les victimes sont tous membres du CNL. Aucun agresseur n'a été inquiété.

4- Dans la nuit du 14 au 15 mars 2020, en zone urbaine de Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Salathiel BAGUMAKO, avocat, a été tabassé par un groupe d'Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime sortait de son domicile sis à Gihosha accompagné d'un visiteur pour s'approvisionner quand il est tombé dans une embuscade tendue par ces Imbonerakure qui l'accusaient d'être un membre du parti CNL.

5- En date du 15 mars 2020, vers 20 heures, sur la sous-colline Gitara, colline Mugerama, commune Nyanza-lac, un groupe d'Imbonerakure en patrouille nocturne, armés de gourdins, vêtus des tenues militaires et dirigés par le nommé CIZA, chef des Imbonerakure sur cette colline ont fait irruption dans une boutique et ont tabassé le nommé NYINGISHA, Jean Marie NDAYISABA et les prénommés Simon et Désiré qui étanchaient leur soif. Selon des sources sur place, ils étaient accusés d'être des membres du parti CNL. Ces Imbonerakure ont volé 2 téléphones portables et une somme de 25000 francs burundais au propriétaire de la boutique, Jean Marie NSABIMANA. Les victimes ont porté plainte chez un OPJ au commissariat communal de la police à Nyanza-Lac. Ce dernier a convoqué CIZA, qui dirigeait cette attaque. L'OPJ a signifié simplement à CIZA d'aller régler l'affaire à l'amiable et de remettre les objets volés.

6- En date du 17 mars 2020, le dénommé NIYONZIMA alias "Mukristu" a été victime des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakures de la zone Nyamugari, commune Cendajuru, province Cankuzo. Selon des sources sur place, un groupe d'Imbonerakure dirigés par l'honorable Anglebert NGENDAKUMANA, membre du CNDD-FDD élu dans la circonscription de Cankuzo ont surgi au domicile de NIYONZIMA. Il a été battu pendant plus d'une heure avant d'être conduit au cachot de la commune Cendajuru alors qu'il était dans un état critique. Le mobile de ces agissements n'a pas été connu.

7- En date du 20 mars 2020, sur la colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, Emmanuel HAKIZIMANA, membre du parti CNL a été arrêté dans un cabaret communément appelé « chez Jean Marie » par des Imbonerakure dont les dénommés RUBERANGEYO, SINGA et le surnommé Dada sur l'ordre de leur chef, Jean Marie MUGUMYANKIKO alias Sindyibigori. Selon des sources sur place, Emmanuel HAKIZIMANA a été battu et blessé grièvement au niveau du ventre. Ces tortionnaires l'ont conduit au cachot d'une position de la police de Murungurira. Vu la gravité des blessures de cette victime, ces policiers ont refusé de le garder au cachot et ces Imbonerakure l'ont amené au Lycée communal de Murungurira où ils l'ont laissé agonisant. Sa famille est venue la secourir et l'a acheminé au CDS Murungurira.

Cependant, Jean Marie MUGUMYANKIKO a ordonné au chef dudit CDS de ne pas l'accueillir. C'est ainsi qu'il a été conduit dans un centre de soins non connu par ces Imbonerakure.

8- En date du 22 mars 2020, sur la colline Buringanire, commune Ntega, province Kirundo, Dieudonné MAJAMBERE âgé de 38 ans, membre du parti d'opposition CNL a été tabassé par des miliciens Imbonerakure. Selon des sources sur place, MAJAMBERE a été victime de son refus d'adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

5. DES CAS DE VIOL.

Au Burundi, les VSBG en général et le viol en particulier sont toujours commis dans différentes localités du pays. Malheureusement, peu de cas sont connus suite au règlement à l'amiable souvent orchestré par les autorités administratives à la base. Du moment que ces règlements à l'amiables ne sont pas punis alors qu'ils sont des infractions selon la loi, ils contribuent à l'augmentation des cas de viol.

Cela étant, même si nous avons identifié 2 cas seulement au cours du mois de mars 2020, cela ne veut pas dire que ce sont les seuls cas qui ont été commis ; beaucoup de cas ont échappé à la vigilance de nos observateurs des droits humains.

Voici les 2 cas d'illustration:

1- En date du 3 mars 2020, dans le sous-quartier Ndava I, au centre, commune et province Muramvya, deux sœurs W. I., âgée de 4 ans et P. I., âgée de 3 ans, ont été violées par Gérard NSENGIYUMVA, travailleur domestique d'un voisin. Selon des sources sur place, le même jour, violeur a été arrêté par la police et conduit au cachot de la brigade Muramvya.

2- En date du 27 mars 2020, sur la colline Buhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, E.M., âgée de 4 ans, a été violée par Siméon BIKORIMANA, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, la victime a été directement conduite à l'Hôpital de Musongati pour des soins médicaux urgents. Le violeur, quant à lui, a été arrêté par la police et conduit au cachot du poste de police de Musongati pour une poursuite judiciaire.

6. DE LA SITUATION CARCERALE

Le tableau ci – après donne la situation carcérale au 31 mars 2020

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	339	104	12	213	10							3	2	339.00
Bururi	250	315	158	12	132	13					1			1	126.00
Gitega	400	1279	643	18	571	47							7	2	319.75
Mpimba	800	4393	2144	147	2079	23					2		15	4	549.13
Muramvya	100	817	314	19	460	24							1	3	817.00
Muyinga	300	501	101	13	365	22						1	2	1	167.00
Ngozi (F)	250	126		37		72		2		15			11	6	50.40
Ngozi (H)	400	1798	760		1038										449.50
Rumonge	800	1055	268	15	753	19						1	3	2	131.88
Rutana	350	484	139	7	317	21							3	1	138.29
Ruyigi	300	745	242	16	460	27					1		4	2	248.33
CMCL Ruyigi	72	83					24		59						115.28
CMCL Rumonge	72	86					14		72		1				119.44
Total	4.194	12021	4873	296	6385	278	38	2	131	15	5	2	49	24	286.62
Totaux			4873+296=5169		6385+278=6666		38+2=40		131+15=146				49+24=73		

La population pénitentiaire est de 12.021 détenus + 73 nourrissons = 12.094

Le nombre de prévenus est de 5.169 adultes + 40 mineurs = 5.209

Le nombre de condamnés est de 6.666 adultes +146 mineurs = 6.812

La lecture du tableau ci – dessus montre que la situation carcérale du mois de mars 2020 est très alarmante. En effet, la population pénitentiaire est de 12.094 personnes soit un taux d'occupation de 286.62 % (près de 3 fois la capacité d'accueil qui est de 4.194 personnes) jamais atteint.

En ce qui concerne les taux d'occupation des maisons carcérales, seule la prison Ngozi femmes a moins de 100%. Le taux d'occupation le plus élevé se retrouve à la prison de Muramvya avec 817.00%. Trois autres maisons carcérales ont des taux d'occupation qui suivent directement celle de Muramvya. Il s'agit de la prison de Mpimba avec 549.13%, celle de Ngozi hommes avec 449.50% et celle de Gitega avec 319.75%.

Même les CMCL de Rumonge et Ruyigi viennent de passer au-delà du taux de 100 %.

Cette situation se dégrade d'un mois à l'autre. L'explication est simple : le gonflement des effectifs de détenus est le résultat d'innombrables arrestations arbitraires et des détentions illégales opérées ces derniers temps surtout à l'endroit des présumés opposants politiques, des personnes qui refusent d'adhérer au parti au pouvoir et les membres du parti d'opposition CNL. Arrêtés, ils sont collés d'énormes infractions et leurs jugements doivent attendre l'injonction de l'Exécutif.

Cette situation s'est empirée progressivement au cours de l'année 2019 et même en 2020, la courbe de la situation carcérale ne cesse de grimper. Nous avons décrié cette situation horrible depuis 2018 mais les autorités pénitentiaires et judiciaires restent nonchalantes à prendre des mesures qui s'imposent pour redresser la tendance.

La situation carcérale devient d'autant plus préoccupante qu'avec la montée fulgurante de la pandémie du coronavirus dans le monde et l'identification de cas dans notre pays, les établissements pénitentiaires sont des zones à grand risque.

.Pour cela, il faudrait que les autorités judiciaires prennent des mesures de désengorgement de ces prisons avant qu'il ne soit trop tard.

7. CONCLUSION.

Tout au long du mois de mars 2020, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées dans diverses localités de notre pays : au moins 23 personnes ont été tuées et 17 autres ont été blessées, 174 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement la plus part de fois, dans des cachots clandestins , 2 personnes ont été enlevées et portées disparues et 12 personnes ont été torturées ou ont subi des traitements inhumains, cruels et dégradants.

Le phénomène de cadavres retrouvés n'a cessé de se manifester dans plusieurs localités du pays et aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs. La plupart des personnes qui subissent ces châtiments sont celles qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD ou qui le quittent. Elles sont pourchassées et même tuées.

Qui plus est, la chasse aux présumés sorciers a repris au cours du mois de mars. Des personnes sont pourchassées et même tuées sans preuve aucune. Les autorités administratives et judiciaires font la sourde oreille et ne font rien pour juguler ce mal social.

Les auteurs présumés de ces atrocités sont surtout, selon la population, des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH lance encore une fois un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard. Nous sommes à la veille des élections de 2020 et l'intolérance politique commence à prendre une allure inquiétante. Il faudrait que les autorités habilitées, à commencer par les responsables des partis politiques, prennent des mesures adéquates pour décanter la situation.

Nous interpellons les acteurs de la justice, de la sécurité publique, du secteur des droits humains à tous les niveaux de responsabilité à la prise en compte de toutes les violations délibérées des droits des citoyens pour mener des actions propres à garantir la paix et la quiétude à chacun des citoyens sans exclusive. Cela ne sera possible que lorsque l'autorité administrative aura senti qu'elle est au service de la nation et non d'un parti politique quelconque.

Au sujet de la situation carcérale, nous lançons encore une fois un appel pressant aux autorités judiciaires et pénitentiaires afin qu'elles partagent l'inquiétude de la population et prennent des mesures judicieuses et appropriées à l'endroit des établissements pénitentiaires en cette période de menace par la pandémie du corona virus.

Enfin, la protection des droits de la personnes humaine doit être la préoccupation et le mot d'ordre de tout un chacun, gouvernants et gouvernés.

FIN ***** FIN***** FIN